

Fiche de transmission aux équipes



Politique pour la promotion et le soutien de l'allaitement

Lignes de communication à transmettre verbalement à vos équipes (et non par courriel)

Documents de référence : Politique pour la promotion et le soutien de l'allaitement maternel

Direction responsable : Direction de la santé publique

Date d'adoption : Politique adoptée au Comité de direction (4 février 2020) et au Conseil d'administration (23 septembre 2020)

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">✓ Faire connaître la Politique pour la promotion et le soutien de l'allaitement maternel.✓ Engager et impliquer les directions et les membres du personnel en lien avec la vision énoncée dans la politique.
Mise en contexte	<p>En cohérence avec les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le CISSS s'est engagé à protéger, à informer et à soutenir les mères et leur entourage en lien avec l'allaitement. Par cette politique, le CISSS de Chaudière-Appalaches s'engage à faire de l'allaitement une de ses priorités d'action en adoption les meilleures pratiques et stratégies pour accompagner, soutenir et offrir un environnement accueillant et favorable à l'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois et poursuivi jusqu'à 2 ans et au-delà avec l'introduction d'aliments complémentaires.</p> <p>3 grands principes :</p> <ul style="list-style-type: none">• La promotion de l'allaitement• Le soutien aux mères qui allaitent• La protection de l'allaitement
Clientèle visée	L'ensemble des employés du CISSS et la population de Chaudière-Appalaches
Quand l'appliquer?	Cette politique s'applique en tout temps et dans toutes les installations du CISSS de Chaudière-Appalaches
Qui doit l'appliquer?	Tous les membres du personnel, gestionnaires, médecins, résidents et stagiaires
Rôles et responsabilités des gestionnaires de l'ensemble des directions	<ul style="list-style-type: none">✓ S'assurer du respect de la Politique et de l'atteinte des objectifs spécifiques les concernant.✓ S'assurer que les employés donnent l'information adéquate (ou aident les familles à l'obtenir), soutiennent et protègent l'allaitement dans l'exécution de leurs fonctions.✓ Favoriser la mise en place de mesures facilitantes pour la travailleuse qui allaite.✓ S'assurer de respecter les modalités prévues à la politique sur la réaffectation de la travailleuse qui allaite.

Fiche de transmission aux équipes



Politique pour la promotion et le soutien de l'allaitement

Attentes envers la Direction de la santé publique	<ul style="list-style-type: none">✓ Coodonner la planification et l'organisation des travaux permettant la mise en œuvre de la Politique en collaboration avec la direction du programme jeunesse.✓ Communiquer les mises à jour et données probantes sur l'allaitement aux instances pertinentes.✓ Soutenir les interventions favorisant la pratique de l'allaitement, particulièrement l'allaitement exclusif, dans les services offerts par les différentes unités du milieu hospitalier (incluant l'urgence et les services ambulatoires) et en santé communautaire.✓ Assurer le suivi des livrables du Plan d'action régional de santé publique en regard de l'allaitement.✓ Assurer la conception et le suivi des indicateurs, sur l'allaitement maternel, identifiés en collaboration avec la direction du programme jeunesse.✓ Développer, diffuser et mettre à jour des programmes de formation en allaitement, basés sur les évidences scientifiques disponibles, destinés aux acteurs proximaux (et dans certains cas, aux acteurs périphériques), et ce, en collaboration avec la direction des soins infirmiers et la direction du programme jeunesse.✓ Faire connaître et rendre disponible toutes les formations en lien avec le MSSS.✓ Établir des liens de partenariat avec les milieux d'enseignement impliqués dans la formation des futurs acteurs proximaux et périphériques du milieu de la santé et des services sociaux.✓ Faire la promotion des meilleures pratiques favorisant l'allaitement dans les milieux de vie de la dyade mère-enfant et fournir une expertise-conseil à cet égard, notamment auprès des organismes communautaires en allaitement, des milieux municipaux, des services de garde éducatifs à l'enfance, des pharmacies communautaires et des centres commerciaux.
Attentes envers la Direction du programme jeunesse	<ul style="list-style-type: none">✓ Collaborer avec la direction de santé publique à la planification et l'organisation des travaux permettant la mise en œuvre de la Politique.✓ Assurer l'intégration de la Politique dans la démarche décisionnelle de l'ensemble des travaux auxquels elle participe.✓ S'assurer de progresser vers la mise en œuvre du respect des dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel de l'Initiative amis des bébés (IAB) et du Néo IAB et du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel dans l'organisation et au sein de ses équipes de travail.

Fiche de transmission aux équipes



Politique pour la promotion et le soutien de l'allaitement

	<ul style="list-style-type: none">✓ Mettre en place des interventions favorisant la pratique de l'allaitement, particulièrement l'allaitement exclusif, dans les services offerts par les différentes unités du milieu hospitalier (incluant l'urgence et les services ambulatoires) et en santé communautaire.✓ Collaborer à la conception et au suivi des indicateurs, sur l'allaitement maternel, identifiés avec la Direction de santé publique.✓ S'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques en allaitement par le personnel. Signale toute action ou tout ajustement requis au sein des équipes cliniques et de gestion afin de combler les écarts entre les meilleures pratiques énoncées dans cette politique et les pratiques révélées par le suivi des indicateurs.✓ Collaborer au développement, à la diffusion et à la mise à jour des programmes de formation en allaitement, basé sur les évidences scientifiques disponibles destinées aux acteurs proximaux qui soutiennent les familles dans la période d'allaitement.✓ Collaborer au développement des outils cliniques destinés aux acteurs proximaux basés sur les évidences scientifiques disponibles, afin d'offrir aux familles les meilleures pratiques en allaitement. Rendre accessibles les outils développés par le MSSS.✓ Établir des liens de partenariat avec les milieux d'enseignement impliqués dans la formation des futurs acteurs proximaux et périphériques du milieu de la santé et des services sociaux.✓ Collaborer avec les organismes communautaires à l'amélioration du soutien aux mères qui allaitent.
Attentes envers la Direction des soins infirmiers	<ul style="list-style-type: none">✓ S'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques et interventions favorisant l'allaitement par le personnel infirmier en collaboration avec les directions concernées.✓ Soutenir le développement des compétences en allaitement du personnel infirmier, incluant le nouveau personnel infirmier en périnatalité et en obstétrique. S'assurer que les formations sont adaptées à la réalité quotidienne et au niveau d'implication dans les soins périnataux.✓ Développer, diffuser et mettre à jour des programmes de formation en allaitement basés sur les évidences scientifiques disponibles, destinés aux acteurs proximaux (et dans certains cas aux acteurs périphériques), et ce, en collaboration avec la direction de santé publique et la direction du programme jeunesse.✓ Développer des outils cliniques en soins infirmiers basés sur les évidences scientifiques disponibles afin d'offrir aux familles les meilleures pratiques en allaitement.✓ Établir des liens de partenariat avec les milieux d'enseignement impliqués dans la formation des futurs acteurs proximaux et périphériques du milieu de la santé et des services sociaux.

Fiche de transmission aux équipes



Politique pour la promotion et le soutien de l'allaitement

Attentes envers la Direction des services professionnels	<ul style="list-style-type: none">✓ Être favorable à la mise en œuvre des meilleures pratiques et interventions favorisant l'allaitement par les médecins.✓ Par ses équipes médicales qualifiées, collaborer au développement, à la diffusion et à la mise à jour des programmes de formation en allaitement basés sur les évidences scientifiques et conçus dans le souci de résoudre les obstacles perçus dans les trajectoires de soins.✓ Soutenir des liens de partenariat avec les milieux d'enseignement impliqués dans la formation des futurs médecins.
Attentes envers la Direction des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">✓ Diffuser la présente Politique à tout nouveau membre du personnel lors de son arrivée dans l'organisation.✓ Soutenir les gestionnaires dans la mise en place de mesures facilitantes pour la travailleuse qui allaité et qui en fait la demande.
Attentes envers la Direction des ressources financières et de la gestion contractuelle	<ul style="list-style-type: none">✓ Mettre en application la circulaire ministérielle # 2016-024 : Initiative des amis des bébés et encadrement de l'approvisionnement en préparations commerciales pour nourrissons.
Attentes envers la Direction des services techniques	<ul style="list-style-type: none">✓ S'assurer de l'aménagement et de l'entretien d'espaces confortables, calmes, accessibles et discrets pour accomoder les femmes qui souhaitent allaiter dans un endroit intime.✓ Contribuer à documenter l'état des lieux propices à l'allaitement et collaborer à la priorisation des améliorations à apporter.
Attentes envers les membres du personnel	<p>Attente envers l'ensemble du personnel</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Savoir qu'une politique sur la promotion et le soutien de l'allaitement est en vigueur.✓ Savoir qu'il est possible d'allaiter en tout temps et en tout lieu dans les installations du CISSS.✓ Offrir à la clientèle, qui en fait la demande, un lieu intime pour allaiter.✓ Diriger la clientèle, qui désire de l'information ou du soutien, vers les ressources suivantes : infirmières de périnatalités, Sages-femmes ou vers un des organismes d'entraide en allaitement de la région.

Fiche de transmission aux équipes



Politique pour la promotion et le soutien de l'allaitement

	<ul style="list-style-type: none">✓ Adresser, si nécessaire, une demande à leur supérieur immédiat pour convenir des modalités facilitantes en regard de leur allaitement à mettre en place à l'intérieur de leur quart de travail régulier et des fonctions attendues. <p>Attentes envers les employés qui assurent des soins aux femmes enceintes, familles ou bébés (en plus des attentes précédentes)</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Adopter une pratique professionnelle conforme au Programme Initiative des « Amis des bébés ».✓ Assurer la mise à jour de leurs connaissances conformément au plan de formation de l'organisation et à leurs obligations professionnelles.
Attentes envers les usagers	<ul style="list-style-type: none">✓ Nommer leurs valeurs et leurs préférences.✓ Énoncer aux intervenants les préoccupations et les enjeux concernant le choix de l'alimentation du bébé.✓ Être à l'écoute des informations et recommandations émises par les professionnels de la santé.✓ Prendre une décision éclairée concernant le mode d'alimentation du bébé.✓ Chercher de l'aide en cas de difficulté avec l'alimentation du bébé.✓ Utiliser toutes les opportunités offertes pour exprimer leur point de vue.
Documents joints à la présente fiche	Politique pour la promotion et le soutien de l'allaitement maternel, affiches, capsule vidéo